

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 10

À l'alinéa 33, substituer au mot :

« sa »,

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.